

# Cinéma : garantir l'équité territoriale en matière d'accès aux films

Par deux fois cette année, la **Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)** a lancé des signaux d'inquiétude quant aux problèmes que connaît la filière cinématographique dans son ensemble, révélés par le passage à la projection numérique des films. Aujourd'hui, elle appelle les collectivités à agir.

Alors qu'il semblait que la technologie (dématérialisation) numérique devait faciliter l'accès aux copies de films, les difficultés d'accès se sont paradoxalement accrues, avec pour conséquence un appauvrissement de la diversité de l'offre de films sur une grande partie du territoire. Les petites villes et les villes moyennes sont, selon Philippe Laurent, président de la FNCC, les plus concernées. « Nous nous associons à l'idée qu'une des causes de cette difficulté provient d'une trop forte concentration qui est la source de grands déséquilibres dans les rapports distributeurs-exploitants. Ces déséquilibres, au-delà des salles, ont aussi des effets sur l'affaiblissement, voire la quasi disparition, des films dits du « milieu »- films d'auteur à moyen budget - comme l'avait annoncé en 2006 la réalisatrice Pascale Ferran. A cela, il faut encore ajouter d'autres incidences comme nous l'avions exposé dans notre communiqué du 15 mai 2013 : essor du hors-film, application de la convention collective, menaces sur les tournages en région... »

De plus, la FNCC souligne qu'en attendant une action concertée au sein de la filière pour résoudre ce phénomène chaotique, l'organe en mesure de suppléer ces dysfonctionnements, l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC), organisme émanant du Ministère de la Culture étroitement liée au CNC, se voit contraint de revenir budgétairement, pour 2014, à un niveau de copies correspondant à la fin du 35 mm en 2012. Ce qui revient à dire : passer de 2 900 copies numériques supplémentaires en 2013 à une épure oscillant aux alentours de moins de 2 300 copies numériques en 2014.

## Maintenir des choix diversifiés

« Nous constatons que cette contrainte budgétaire vient pondérer l'action visant à couvrir l'ensemble du territoire national afin de conserver ce qui caractérise le modèle du cinéma français : l'accès à la diversité



● L'appauvrissement de l'offre touche les petites et moyennes communes

dans la profondeur. Nous constatons également que l'ADRC, en tant qu'organisme responsable, a été le premier à dénoncer l'accroissement de son activité « copies » venant placer la filière face à ses responsabilités », précise Philippe Laurent. L'agence

a apporté des ajustements afin de pondérer progressivement son action. Mais, pour l'association, revenir à une période antérieure, qui par la transformation technologique semble être plutôt une période révolue, apparaît relever d'une hypothèse économique peu encline à voir la réalité des phénomènes de concentration.

## L'engagement des collectivités est nécessaire

C'est pourquoi la FNCC incite les collectivités territoriales à garantir l'équité territoriale en matière d'accès aux films en rejoignant l'ADRC afin d'être en mesure de la soutenir dans son action sur l'ensemble du territoire. « Il revient aux collectivités de veiller à ce que l'ADRC ait les moyens nécessaires à son bon fonctionnement », insiste le président. La FNCC propose également que des relations soit ouvertes avec les organisations professionnelles rassemblant les cinémas indépendants, afin d'apporter une nouvelle forme de soutien pour les salles qui continuent, en cette période de difficultés diverses, à maintenir une ligne éditoriale de choix diversifiés et de qualité. ■

Pour en savoir plus  
[www.adrc-asso.org](http://www.adrc-asso.org)  
[www.fncc.fr](http://www.fncc.fr)

## La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

La FNCC, association pluraliste, est un lieu de rencontre entre élus, permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

Dès son origine, elle a été l'élément moteur de l'essor des politiques culturelles des communes, comme elle a permis de situer l'importance du rôle de l'Etat dans l'éducation artistique et de déterminer les moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets municipaux. De sa réflexion naquit l'idée du 1% du budget de l'Etat, minimum indispensable à une véritable politique culturelle nationale, reconnue aujourd'hui comme une référence.